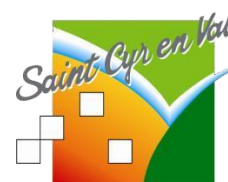


VILLE DE SAINT CYR EN VAL
GRILLE TARIFAIRE EN VIGUEUR,
PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE / RESTAURATION
Dernière mise à jour : conseil municipal du 13 octobre 2025



RESTAURATION SCOLAIRE (pour ce service, tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026)

Quotient familial (QF)	Tarif par repas à compter du 1 ^{er} janvier 2026
0-499	3,05 €
500-699	3,55 €
700-999	3,60 €
1000-1199	3,66 €
1200-1499	3,70 €
1500-1999	3,90 €
2000-2499	4,00 €
2500 et +	4,10 €

Tarifs indépendants des QF	
Enfants non-inscrits	8,75 €
Enfants avec Projet d'accueil individualisé (PAI) dont le repas est fourni par la famille	1,90 €
Adultes	6,15 €

La facturation est établie mensuellement. Les factures sont consultables sur l'espace Portail Familles.
Toute réservation entraîne facturation, sauf présentation d'un justificatif médical, à transmettre au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.

ALSH 3 - 11 ANS, mercredi et journée vacances

Quotient familial (QF)	Journée avec déjeuner et gouter mercredi et vacances scolaires de 7h30/18h30	Demi-Journée avec déjeuner et gouter mercredi de 7h30/13h ou 12h/18h30	Nuit au centre avec diner, petit déjeuner ou veillée avec repas	Séjour court de 3 nuits maximum (% du coût évalué)
0-499	5,50 €	4,40 €	2 €	45%
500-699	7,50 €	6,00 €	3 €	47%
700-999	10,50 €	8,40 €	4 €	50%
1000-1199	14,50 €	11,60 €	5 €	55%
1200-1499	15,50 €	12,40 €	6 €	60%
1500-1999	16,50 €	13,20 €	7 €	65%
2000-2499	17,50 €	14,00 €	8 €	72%
2500 et +	18,50 €	14,80 €	9 €	80%
Hors commune	28,00 €	22,40 €	12 €	100%
Salarié, société ou familles Commune	20,00 €	16,00 €	10 €	90%

Les agents municipaux bénéficient des mêmes tarifs que ceux appliqués aux familles résidant dans la commune.
Une majoration de 5 € par service et par jour est appliquée en cas de non-inscription préalable.
En cas de retard, une pénalité de 5 € par quart d'heure entamé est facturée.
La facturation est mensuelle. Les factures sont disponibles sur l'espace Portail Familles.
Toute réservation entraîne facturation, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical, à transmettre au plus tard le 2 du mois suivant l'absence.
En cas de demande d'annulation formulée après la clôture des inscriptions, un forfait minimum de deux jours par enfant et par semaine sera facturé ; pour le mercredi, une demi-journée par enfant sera facturée

UNIVERS JEUNES

Quotient familial (QF)	Animation avec prestataire(s) (% du coût évalué)	Soirée à l'univers jeunes avec repas	Repas restauration collective	Séjour avec nuits (% du coût évalué)
0-499	45%	1,50 €	3,03 €	45%
500-699	47%	1,70 €	3,52 €	47%
700-999	50%	2,00 €	3,57 €	50%
1000-1199	55%	2,50 €	3,62 €	55%
1200-1499	60%	3,00 €	3,67 €	60%
1500-1999	65%	3,50 €	3,87 €	65%
2000-2499	72%	4,00 €	4,03 €	72%
2500 et +	80%	4,50 €	4,50 €	80%
Hors commune	100%	6,00 €	8,67 €	100%
Salarié, société ou famille Commune	90%	4,50 €	6,12 €	90%

Les agents municipaux bénéficient des mêmes tarifs que ceux appliqués aux familles résidant dans la commune. L'adhésion à Univers Jeunes est fixée à 10 €. Elle est valable pour l'ensemble de l'année scolaire, quel que soit le mois de souscription.

La facturation est effectuée mensuellement, le mois suivant la période de vacances concernée.

Les factures sont consultables sur l'espace Portail Familles.

Toute activité réservée est facturée, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical à transmettre au plus tard le 2 du mois suivant l'absence, ou d'annulation exceptionnelle signalée au moins 48 heures avant la prestation.

Le coût évalué d'une activité prend en compte le tarif unitaire de l'animation, selon devis ou grille tarifaire du prestataire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Quotient familial (QF)	Tarif matin 7h30/8h30	Tarifs soir et « after school » 16h30/18h30
0-499	1,00 €	1,30 €
500-699	1,10 €	1,40 €
700-999	1,10 €	1,40 €
1000-1199	1,20 €	1,50 €
1200-1499	1,30 €	1,60 €
1500-1999	1,40 €	1,70 €
2000-2499	1,50 €	1,80 €
2500 et +	1,60 €	1,90 €

Les agents municipaux bénéficient des mêmes tarifs que ceux appliqués aux familles résidant dans la commune. Une majoration de 5 € par service et par jour est appliquée en cas de non-inscription. En cas de retard, une pénalité de 5 € par quart d'heure entamé est également facturée.

La facturation est mensuelle. Les factures sont disponibles sur l'espace Portail Familles.

Toute réservation entraîne facturation, sauf présentation d'un justificatif médical, à transmettre au plus tard le 2 du mois suivant l'absence

PETITE ENFANCE

Taux d'efforts de la Cnaf applicables en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés par la Prestation de Service Unique (PSU)

PLANCHER (801,00 €/mois) ET PLAFOND (8 500,00€/mois) DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES

Taux de participation familial par heure facturée :

- Petite crèche familiale (Accueil familial) :
Une majoration du tarif horaire de 25 % est appliquée aux familles hors commune

1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 à 5 enfants à charge	6 enfants et plus à charge
0.0516 % du revenu mensuel	0.0413 % du revenu mensuel	0.0310 % du revenu mensuel	0.0206 % du revenu mensuel

- Petite crèche (Accueil collectif « Multi-Accueil ») :
Une majoration du tarif horaire de 25 % est appliquée aux familles hors commune

1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 à 7 enfants à charge	8 enfants et plus à charge
0.0619 % du revenu mensuel	0.0516 % du revenu mensuel	0.0413 % du revenu mensuel	0.0310 % du revenu mensuel	0.0206 % du revenu mensuel